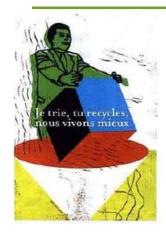


Article paru en Novembre 2013



Pas si simple le recyclage!

En premier lieu, pour être recyclé, un matériau doit être recyclable, et ce n'est pas donné à tous : si le plastique des bouteilles d'eau minérale l'est, ce n'est pas (encore) le cas de celui qui les maintient en pack. De même, aussi naturel soit-il, le bois n'est pas recyclable : on peut le brûler (s'il n'a pas subi de traitement toxique), mais pas le mettre dans les

Ensuite, il ne suffit pas qu'un produit soit recyclable pour qu'il soit recyclé : déjà, il faut le récupérer. Puis il faut lui trouver des débouchés industriels : s'ils sont évidents pour le verre, le métal et le papier, ils le sont moins pour les plastiques (bien que la laine polaire et les tapis de voiture soient issus du recyclage des bouteilles plastiques). Mais les fabricants s'activent. Ainsi, l'un des spécialistes de la literie, Dunlopillo, a créé dans son usine de Flaviac, en Ardèche, une mousse baptisée Ecogen, issue pour partie du recyclage de matelas et de mobilier. Celle-ci assure une meil-

leure ventilation du matelas et son processus de fabrication garantit l'élimination des bactéries, des

COV (composés organiques volatils) ainsi que des formaldéhydes. 100 % renouvelables, ces matelas n'en sont pas moins de grande qualité.

Enfin, une fois les débouchés industriels trouvés, il faut encore créer la filière qui va permettre leur valorisation. Verre, emballages ménagers, métal, lampes à économies d'énergie, petit électroménager, gros électroménager, piles et accumulateurs, textiles... il existe autant de filières de recyclage que de matériaux ou objets aujourd'hui recyclés.

L'éco-contribution pour financer les filières de recyclage

Les pouvoirs publics ont mis en place les éco-contributions afin d'assurer le financement des filières de recyclage ou d'élimination des produits usagés et ainsi éviter que les collectivités locales, donc les citoyens, en supportent seules les coûts : ça s'appelle la responsabilité élargie du producteur (REP). Ces éco-contributions, intégrées au prix de vente du produit (donc invisibles à nos yeux de consommateurs) ou affichées à côté de celui-ci (c'est le cas pour les équipements électriques ou électroniques), sont versées à des organismes

à but non lucratif agréés, chargés de mettre sur pied et d'animer la quinzaine de filières de recyclage ou d'élimination qui existent aujourd'hui. On connaît Recylum, qui prend en charge les ampoules à économies d'énergie, Eco-Systèmes pour les appareils électriques et électroniques (petit et gros électroménager), Screlec et Corepile pour les piles et batteries... Est annoncée la filière « déchets diffus spécifiques » ou eco-dds destinée à collecter les déchets dangereux des ménages : fonds de peinture, solvants, vieilles cartouches silicones, engrais, déboucheurs chimiques, etc. Une fois sortis des poubelles, ces différents déchets seront éliminés ou valorisés, comme c'est le cas au Québec où les déchets de peinture sont reformulés dans de nouvelles peintures. Quant au secteur du meuble, il vient de s'y mettre. On estime que sur 1,7 million de tonnes de produits mobiliers en fin de vie, seulement 3 % sont réemployés ou réutilisés (chiffre 2011), 23 % ont été recyclés, 22 % incinérés et 55 % mis à la décharge. Avec Éco-mobilier, une filière se déploie progressivement afin d'orienter les meubles usagés vers la réutilisation et le recyclage. Bien entendu, cela a un coût : l'écoparticipation, visible désormais sur l'étiquette. Pour les meubles, elle est fonction du poids (de 0,01 € pour moins de 500 g à 18 € entre 250 kg et 300 kg), pour les lits, elle est forfaitaire (4 € le matelas de 160 cm) et pour les sièges aussi (de 0.20 à 4 €).

Mieux on trie, plus on recycle!

Recyclables ou à trier

- Les journaux et les magazines
- Les bouteilles en verre
- Les emballages en papier
- et carton
- Les emballages en acier et en aluminium (canettes,
- conserves, barquettes), Les bouteilles et flacons
- en plastique
- Les briques de lait, de soupe,
- de crème fraîche
- Les aérosois

Les ampoules à économies

- d'énergie (bacs spéciaux*)
- Les piles et batteries
- (bacs spéciaux*)
- Le petit électroménager
- (bacs spéciaux*)
- Les pots de peinture
- (en déchetterie) La moquette
- (en déchetterie) Les médicaments
- (en pharmacie)

Non recyclables

- Le papier peint

- Les lingettes
- Les emballages en bois